



Ville de
Kingersheim

255/2023

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 22 juin 2023

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière -huitième partie- signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande du 21 juin 2023 émise par l'entreprise MEDIACO,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de maintenance sur le réseau mobile réalisés par l'entreprise MEDIACO EST sise 140 avenue du général de Gaulle à CERNAY 68701 CEDEC, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue Eugène Béhe.

ARRETE

Article 1 – L'entreprise MEDIACO est autorisée à positionner une nacelle mobile pour effectuer des travaux à hauteur du 4 rue Eugène Béhe.

Article 2 – Le jeudi 29 juin 2023, de 8h00 à 16h30, le stationnement sera interdit rue Eugène Béhe sur une distance de 15 mètres de part et d'autre des travaux.

Article 3 – Pendant la durée des travaux, la section de la rue Eugène Béhe comprise entre le numéro 2 et le numéro 6 de ladite rue sera fermée à la circulation.

Article 4 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 – La police municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche